

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/017/VDV

**DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION
DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à
des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion – 1ère répartition 2026**

2026-753-DGAJS-DSAS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à soutenir leur action structurante à l'échelle du territoire dans les champs de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'accès aux droits. Il est ainsi proposé de procéder à une première répartition de subventions à des actions pour l'année 2026 pour un montant total de 669 250 Euros.

Il s'agit de délibérer afin d'autoriser la dépense, d'un montant total de 171 250 Euros, dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour une association oeuvrant sur notre secteur, dans le cadre d'un complément d'acompte et de 498 000 euros, dont 20 000 Euros (vingt mille Euros) pour des associations oeuvrant sur notre secteur, dans le cadre d'une première répartition qui sera effectuée au titre de l'année 2026.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées aux associations dont la liste suit, au titre de l'année 2026 et dans le cadre d'un complément d'acompte.

Numéro	nom de la structure	intitulé	localisation	Montant
13338	Action Générations Séniors (ex GERONT'ONORD)	action RESLEN : Réseau d'Entraide Solidaire de Lutte contre l'Exclusion Numérique des personnes âgées de plus de 60 ans isolées et/ou n'ayant pas d'entourage mobilisable.	13003, 13004, 13011, 13012, 13014, 13015, 13016	5000

ARTICLE 2 Des subventions sont attribuées aux associations dont la liste suit, au titre de l'année 2026 et dans le cadre d'une première répartition :

Numéro	nom de la structure	intitulé	localisation	montant
16617	ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS LES ESCOURTINES	action bien vieillir aux es-courtines	13011	4000
18028	EQUIPES SAINT VINCENT HALTE VINCENT LA VALENTINE	fonctionnement	13011	2000
17699	LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	action : Lutter contre la précarité alimentaire et l'isolement social	13001, 13012	5000
16604	NAÏM L'ABRI FRATERNEL	fonctionnement	13005, 13008, 13011	9000

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées dans les articles 1 et 2 et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 4 La dépense d'un montant total de 669 250 Euros (six cent soixante-neuf mille deux cent cinquante euros) sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1- programme 13900910 – service 03082.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**